

Assurances sociales – Amendement Marie Levrat

Monsieur le président
Monsieur le commissaire du gouvernement
Chères et Chers Collègues

Je m'exprime au nom du Groupe Le Centre et je suis membre de la CFG.

Le Groupe du Centre suivra la position de la Commission des finances et ne soutiendra pas cet amendement.

Nous souhaitons d'abord rappeler un point essentiel : la nécessité de soutenir les ménages confrontés à la hausse des primes d'assurance-maladie ne fait aucun doute. La réduction individuelle des primes constitue un instrument important de cohésion sociale et nous reconnaissons pleinement les difficultés auxquelles de nombreuses familles, personnes seules ou retraités sont aujourd'hui confrontés.

Cette préoccupation est d'ailleurs déjà prise en compte dans le budget 2026 bis, puisque les moyens consacrés aux subventions cantonales d'assurance-maladie sont en augmentation.

Nous entendons également l'argument selon lequel la participation cantonale devrait évoluer de manière au moins proportionnelle à l'augmentation des besoins. Cette réflexion mérite d'être menée sérieusement.

Toutefois, la question qui nous est soumise aujourd'hui n'est pas celle du principe du soutien à la population, mais celle de l'opportunité et de la pertinence de cette adaptation dans le cadre d'un budget bis présenté à mi-parcours de l'exercice.

L'amendement propose une augmentation substantielle avec effet sur l'exercice en cours. Une telle modification soulève des interrogations légitimes quant à sa proportionnalité, à sa mise en œuvre pratique ainsi qu'à ses conséquences budgétaires. D'ailleurs, lors des travaux de la Commission des finances, la praticabilité et la recevabilité de cette proposition ont fait l'objet de discussions approfondies.

Pour le Groupe du Centre, la responsabilité sociale de l'État doit être maintenue et assumée. Mais cette responsabilité doit aussi s'exercer dans le respect d'une gestion financière responsable et prévisible. C'est pourquoi nous estimons que cette question mérite un examen global dans le cadre des discussions sur le budget 2027, où l'ensemble des besoins, des priorités et des marges de manœuvre du canton pourront être évalués de manière cohérente.

Car les défis sociaux auxquels notre canton doit répondre sont nombreux. Le soutien aux familles, la prise en charge du vieillissement de la population, l'accompagnement

des personnes de la classe moyenne, les besoins croissants dans les domaines de la santé ou encore de la formation requièrent également des moyens importants.

Dans un contexte financier qui demeure exigeant et alors que les ressources publiques ne sont pas illimitées, nous devons conserver une vision d'ensemble de l'action de l'État et veiller à un équilibre entre toutes les politiques publiques.

La solidarité est un devoir de l'État. Mais pour être durable, elle doit s'inscrire dans une vision cohérente de nos finances publiques et de l'ensemble des besoins de la population fribourgeoise.

Pour ces raisons, le Groupe du Centre vous invite à suivre l'avis de la Commission des finances et à rejeter cet amendement.

Je vous remercie de votre attention.